



AVIS PUBLIC

Publication du Règlement 23-1150

Règlement modifiant diverses dispositions concernant le *Règlement de zonage numéro 15-924*, le *Règlement sur les permis et certificats numéro 15-925*, le *Règlement de lotissement numéro 15-927*, le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928* et le *règlement de dérogation mineure numéro 15-932*

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée :

- que le conseil municipal a adopté le 9 mai 2023 le Règlement ci-dessus mentionné
- qu'une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi qu'à la page suivante du site internet municipal : www.saint-donat.ca/la-municipalite/administration-municipale/reglements-municipaux
- que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 29 juin 2023

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1)

Fait à Saint-Donat, ce 29 juin 2023

Mickaël Tuilier, directeur général et
Greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Mickaël Tuilier, directeur général et greffier trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 29 juin 2023, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 29 juin 2023

Mickaël Tuilier, directeur général et
Greffier trésorier